REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

COMMUNE DE BETON BAZOCHES

SEANCE DU 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, le 29 Mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Armand ABIT	Jean GRYMONPREZ	Aurélie STREICH	
Alain BOULLOT	Mathieu MAURY		
Sylvie BOUTEMY	Jean-Marc METHAIS		
Franck CAVALLI	Philippe RACINET		
Romain DELABARRE	Anicet VESAIGNE		
Benoît DURY	Stéphane WEIDMANN		
Florence DURY			
Séverine FRANCO			

Madame BOUTEMY Sylvie a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 8 Mars 2020, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

1 : Compte administratif 2020 de la commune de BETON-BAZOCHES

Monsieur le Maire remet la présidence à Mr VESAIGNE Anicet,

Monsieur VESAIGNE Anicet donne lecture du Compte Administratif 2020 qui se résume comme suit :

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2020 : 503 654,77 €

Recettes de l'exercice 2020 : 1 211 433,28 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 : 707 778,51 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice 2020 : 322 249,59 €

Recettes de l'exercice 2020 : 336 011,21 €

Excédent d'investissement sans restes à réaliser de l'exercice 2020 : 13 761,62 €

Reste à réaliser dépenses de l'exercice 2020 : 150 250,00 €

Reste à réaliser recettes de l'exercice 2020 : 22 120,00 €

Déficit d'investissement avec les restes à réaliser de l'exercice 2020
114 410,13 €

Excédent cumulé de l'exercice 2020 : 593 410,13 €

Le Maire est sorti de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2020.

2 : Affectation du résultat de la commune de BETON-BAZOCHES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour

Considérant statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif présente :

☒ Un excédent de fonctionnement de _____707 778,51€

POUR MEMOIRE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	+ 500 058,69 €
A) RESULTAT DE L'EXERCICE Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 207 719,82 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTE Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) reprise résultat CCAS	+ 500 058,69 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 707 778 ,51 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (Précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) …….. R 001 (excédent de financement) ……..	+ 13 761.62 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 (2) Besoin de financement …… Excédent de financement (3) …….	- 128 130,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	- 114 368,38 €
DECISION D'AFFECTATION	

(Pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	+ 114 368,38 €
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 – H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	+ 593 410,13 €

3 : Compte de gestion 2020 de la commune de BETON-BAZOCHES

Le Conseil Municipal réuni,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant l'exactitude des écritures :
1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire.
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur,
visé et certifié, conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion 2020 de la commune de BETON BAZOCHES.

4 : Budget primitif 2021 de la commune de BETON-BAZOCHES

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021 de la commune de BETON-BAZOCHES tel qu'il été établi par la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour approuver le budget primitif 2021 de la commune de BETON BAZOCHES qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 114 390,13 €

Section d'investissement : 408 030 €

5 : Compte administratif 2020 du service assainissement de BETON-BAZOCHES

Monsieur le Maire remet la présidence à Mr VESAIGNE Anicet et sort de la salle du Conseil.

Monsieur VESAIGNE Anicet donne lecture du compte administratif 2020 du service d'assainissement qui résume comme suit :

Exploitation :
Dépenses de l'exercice 2020 : 87 726,93 €

Recettes de l'exercice 2020 : 266 934,97 €
Excédent : 179 208,04 €

Investissement :
Dépenses de l'exercice 2020 : 77 174,90 €
Recettes de l'exercice 2020 : 377 949,85 €
Excédent : 300 774,95 €

Reste à réaliser dépenses de l'exercice 2020 : 61 910,00 €

Reste à réaliser recettes de l'exercice 2020 : 70 000,00 €

Excédent d'investissement avec les restes à réaliser de l'exercice : 308 864,95 €

Excédent cumulé de : 488 072,99 €

Le Maire est sorti de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2020.

6 : S Affectation du résultat du service assainissement de la commune de BETON-BAZOCHES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif présente :

☒ Un excédent d'exploitation de _____ + 179 208,04 €

☒ Un excédent d'investissement de _____ + 300 774,95 €

	POUR MEMOIRE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	+ 128 550,34 €
	A) RESULTAT DE L'EXERCICE Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 50 657,70 €
	B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 128 550,34 €
	C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 179 208,04 €
	D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (Précédé de + ou -)	

D 001 (besoin de financement) …….. R 001 (excédent de financement) …….……..	- + 300 774.95 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 (2) Besoin de financement …… Excédent de financement (3) ……	 + 8 090,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	+ 308 864,95 €
DECISION D'AFFECTATION (Pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 – H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	+ 179 208,04 €

7 : Compte de gestion 2020 du service assainissement de BETON-BAZOCHES

Le Conseil Municipal réuni,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant l'exactitude des écritures :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire.
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié, conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sa part.

8 : Budget primitif 2021 du service assainissement de BETON-BAZOCHES

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021 du service assainissement tel qu'il été établi par la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour approuver le budget primitif 2021 du service assainissement de BETON BAZOCHES qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation : 308 608,04 €

Section d'investissement : 512 484,95 €

9 : Vote des taxes 2021

Le Conseil Municipal,

Décide maintenir les taux de commune 2020 et d'ajouter la part départementale de 18 % à la taxe foncière bâtie suivant la décision de l'Etat.

Vote à l'unanimité le taux des impôts suivant :

	Année 2021
Taxe foncière (bâti)	19,06 % + 18 % = 37,06 %
Taxe foncière (non bâti)	58,16 %

10 : Contrat FER 2021 pour les travaux de création de trottoir sur la rue de la Source et renforcement de chaussée sur le hameau de la clottée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour la création de trottoir su la rue de la source et renforcement de chaussée sur le hameau de la CLOTTEE pour un montant de travaux estimé à 79 000 € HT honoraires maitrise d'œuvre inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par la maitrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- A inscrire cette action au budget 2021,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK Didier, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne pour une somme de 4 000 € HT.

11 : Demande de numérotation de parcelle

Vu la demande de l'étude de MUGUET Alice notaire à Rebais pour que les parcelles D 761, 763 et 766 Ruelle de la Batteuse demandant d'attribuer un numéro pour le bâtiment qui se situe sur la parcelle.

Le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer pour :

- Parcelle D 761, 763 et 766 : n° 2 TER Ruelle de la Batteuse.

12- Informations Diverses

Foyer rural : un devis a été demandé à la société RTEC de Amillis pour la pose et fourniture de climaver pour le calorifugeage de la gaine de soufflage dans le foyer rural. Celui-ci s'élève à 1977 € HT. Le Conseil municipal accepte ce devis.

Terrain du stade : le Terrain du stade a été retourner par des sangliers. Un devis a été demandé à l'entreprise Frederic Paysage pour rebouchage des trous de sangliers. Celui-ci s'élève à 1097,50 € HT. Le Conseil municipal accepte ce devis.

Elections régionales et départementales : Ces élections auront lieu en même temps les 13 et 20 juin 2021.

Séance est levée à 21 h 45